



Charte de Responsabilité Sociétale

Préambule

bpost S.A. (ci-après « bpost ») est une des plus importantes entreprises de notre pays. Son impact sur notre Société est considérable, que ce soit par les 27.000 personnes que bpost emploie en Belgique, sa présence sur l'entièreté de notre territoire ou le service universel rendu pour tous les citoyens du pays.

En confiant ces rôles de responsabilité sociétale à bpost tout en lui demandant de se déployer en tant qu'entreprise efficiente au service de ses clients, l'État témoigne de la grande confiance qu'il place dans les capacités de l'entreprise à répondre positivement à ces défis.

Dans une société où les intérêts économiques et les intérêts sociétaux sont souvent opposés, bpost et l'État souhaitent mettre à profit leur expérience commune afin de démontrer que ces intérêts, loin d'être contradictoires, peuvent se renforcer mutuellement.

C'est ainsi que bpost et l'État ont entamé un dialogue afin de renforcer ensemble le rôle positif et d'initiative que peut déployer bpost en tant qu'entreprise publique autonome forte de son expérience et dans un rôle d'exemple vis-à-vis des autres entreprises publiques et entreprises privées.

Au cours de ce dialogue, il est apparu que ce rôle pouvait se concrétiser au sein d'une nouvelle Charte, une Charte de développement durable, permettant de joindre les exigences de rentabilité et de développement économiques et le rôle d'exemple sociétal que peut jouer bpost.

Ce rôle d'exemple, bpost et l'État s'engagent à le remplir dans trois rôles fondamentaux, au niveau (1) économique, (2) social, (3) et environnemental, rendu possible notamment par une prise en compte plus systématique de ces éléments dans la gouvernance de l'entreprise.

(1) Une durabilité économique

bpost et l'État s'engagent à mettre en place les conditions permettant le maintien d'une rentabilité saine de l'entreprise lui permettant d'assurer son avenir et celui de ses travailleurs. Une rentabilité comparable aux acteurs les plus performants du secteur constitue la meilleure garantie d'avenir à long terme.

Il s'agit premièrement que bpost continue à assurer les investissements nécessaires pour le déploiement de l'entreprise dans les secteurs en croissance ainsi que pour ses cœurs de métiers que ce soit en Belgique ou l'étranger, notamment dans le secteur de l'e-commerce et de la logistique.

Il s'agit ensuite d'adapter les opérations postales à l'évolution des besoins des clients de l'entreprise et ce tant pour les courriers que pour les paquets ou les évolutions des services du réseau de bureaux de Poste.

bpost définira et mettra en œuvre un plan de transformation pour assurer la pérennité et la durabilité de l'entreprise dans ses opérations postales. Ce plan tiendra compte des différentes facettes économiques, sociales, environnementales et de gouvernance du développement économique durable. La profonde mutation des secteurs sur lesquels l'entreprise est active, en particulier la digitalisation et la forte croissance du commerce en ligne, nécessiteront d'ambitieuses



transformations des pratiques et de la structure opérationnelles. L'Etat fera évoluer le cadre postal réglementaire nécessaire en vue de sa mise en adéquation avec les enjeux de ce plan de transformation et défendra l'évolution du cadre européen à ce niveau.

Dans ce cadre également, la meilleure garantie d'avenir à long terme pour les opérations postales est le maintien d'une rentabilité de ses activités comparable aux acteurs performants sur ses secteurs.

bpost s'engage à soutenir ce repositionnement stratégique notamment en ce qui concerne la poursuite des investissements en Belgique et à l'étranger dans le secteur de l'e-commerce et de la logistique.

bpost s'engage ensuite à travailler activement afin de développer la palette de services bancaires offerts de manière physique dans chaque commune du pays au travers de son réseau de bureaux de Poste.

Concrètement, bpost proposera d'ouvrir son réseau de bureaux de poste pour la prestation de certains services et d'opérations administratives au nom et pour le compte de banques, et ce pour leurs clients dans des endroits actuellement mal desservis.

L'Etat soutient cette proposition et examinera comment il pourra faciliter cette nouvelle offre de distribution de services bancaires et administratifs (communication, sécurité juridique,..) permettant un accès physique plus aisé aux citoyens les plus fragiles.

bpost mettra enfin en place les moyens et les initiatives nécessaires afin de soutenir les PME et entreprises belges à s'implanter de manière efficiente dans les solutions de l'e-commerce.

Concrètement, bpost proposera des collaborations et services aux entreprises belges afin de leur faire bénéficier de son expertise et de son expérience dans le domaine de l'e-commerce et de la logistique.

Cet engagement sera particulièrement porté sur les petites et moyennes entreprises au travers d'initiatives de soutien comme *"Tous les magasins en ligne"*.

bpost mettra également en place des projets afin d'organiser un accès facilité aux PME's et entreprises implantées en Belgique vers les secteurs de l'e-commerce où bpost est déjà active en dehors de la Belgique comme l'Europe (p.ex. Active Ants) et aux Etats-Unis.



(2) Une durabilité sociale

bpost s'engage à être un modèle en matière de durabilité sociale au travers de la mise en œuvre d'un environnement de travail inclusif exemplaire, offrant des perspectives d'apprentissage, de développement personnel, de croissance et de carrière à chaque travailleur – quels que soient ses origines, son sexe, son parcours, ses capacités et défis personnels, en veillant à l'amélioration continue du bien-être de ses employés et de leurs familles en adaptant l'organisation du travail à la réalité du 21^e siècle et de « l'après COVID-19 », et enfin en poursuivant la contribution de ses facteurs à la cohésion sociale.

bpost poursuivra son rôle de pionnier au travers d'une politique de personnel durable, comprenant un dialogue social constructif, des conditions de travail saines, une protection adéquate en cas de maladie ou d'incapacité et une rémunération équitable.

Ce rôle de pionnier sera également poursuivi dans le cadre de la politique de prévention menée par l'entreprise et ce en particulier en matière de prévention psycho-sociale (surmenage, bien-être, prévention des conflits,...)

bpost s'engage ainsi à assurer aux travailleurs de bpost et en particulier à ses employés les moins qualifiés un emploi de qualité permettant un vrai parcours de vie et un développement personnel assuré par une formation continue.

Dans le cadre de l'établissement d'un « *social level playing field* » dans le secteur la logistique et des paquets, comme prévu par l'Etat, bpost s'engage à privilégier l'engagement de personnel sur base salariée et en limitant au maximum le recours à la sous-traitance qui sera réservé aux moments de demandes exceptionnelles de la part des clients.

Cet engagement est basé sur la volonté de l'État d'assurer que le secteur de la logistique et des paquets en Belgique se développe sur des bases saines dans le respect entier de la législation sociale et de la protection des travailleurs. L'État a prévu dans le respect de cet objectif les initiatives nécessaires afin d'empêcher le dumping social dans ce secteur.

bpost renforcera son rôle majeur joué en Belgique dans l'accès à un emploi stable des personnes faiblement qualifiées et le développement de leurs compétences. En particulier bpost intensifiera ses efforts pour recruter et former quelques 500 jeunes par an issus de groupes souffrant de difficultés d'accès à l'emploi. Les candidats ne possédant pas les compétences minimales requises au moment où ils rejoignent bpost, bénéficieront d'un programme de formation modulaire. Celui-ci sera proposé sous différents formats et durées et adapté aux besoins immédiats des demandeurs d'emploi pour développer des compétences durables sur le marché du travail du 21^{ème} siècle.

Par ailleurs, bpost investira dans le développement professionnel et le renforcement des compétences générales (par ex. en obtenant un diplôme d'enseignement secondaire tout en travaillant) afin de développer les compétences nécessaires à une pérennisation dans l'emploi existant ou la projection dans une autre fonction pertinente sur le marché de l'emploi.

Ces initiatives seront réalisées, là où nécessaire, en collaboration avec les agences régionales pour l'emploi et les institutions publiques de formation et d'enseignement.

Ces investissements dans la formation pourront être poursuivis dans le cadre d'un modèle durable devant garantir la rentabilité du projet.



bpost s'engage à renforcer ses efforts pour promouvoir la diversité et l'inclusion (notamment l'intégration sur le lieu de travail, la prévention des discriminations et la dimension du genre) – en interne comme au sein de la société belge –, dans toutes ses dimensions.

Ils s'agit notamment de dimensions de genre, d'origine socio-culturelle, d'orientation sexuelle, de handicap, d'âge, d'éducation, de statut parental et familial, de compétences et d'aptitudes, de statut socio-économique, de façons de travailler et de se comporter.

bpost renforcera ses initiatives pour promouvoir un environnement inclusif dans lequel chacun se sent soutenu et entendu, et dans lequel il n'y a pas de place pour la discrimination, la violence, l'intimidation ou les préjugés sous toutes leurs formes.

A court terme, ceci se traduira notamment par : (1) la définition d'une nouvelle ambition et d'un engagement « *Diversity & Inclusion* » du Comité de Direction à destination de l'ensemble des dirigeants et collaborateurs, (2) le déploiement d'un programme intégré (sensibilisation, formation, communication, plans d'action locaux...) d'« *inclusive culture and leadership* » à destination des dirigeants, (3) le déploiement d'un « *gender equity plan* », (4) le déploiement d'un plan d'action pour l'intégration inclusive des personnes LGBTQI+, (5) le développement d'un plan d'intégration positive pour les personnes handicapées intégré dans le plan d'action Fédéral, (6) le renforcement des efforts de lutte contre le racisme, le sexisme et la discrimination (sensibilisation et communication sur les comportements et les états d'esprit; renforcement de l'effectivité des procédures d'assistance et de recours en place), (7) l'intégration généralisée de critère de « diversité et inclusion » dans les procédures de choix de fournisseurs.

bpost vise à atteindre à terme un taux d'emploi de 3 % de personnes handicapées focalisé dans ses services de soutien administratif centraux au siège social, en ce qui concerne ses missions de service public, et à fournir dans la mesure du possible des emplois adaptés dans le cadre de sa politique de durabilité sociale. bpost développera un plan d'action pour atteindre cet objectif dans le cadre de sa politique de durabilité sociale

bpost désignera par ailleurs un "coordinateur handicap" au sein de l'entreprise pour coordonner l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux différents services de bpost. D'ici fin 2022, bpost établira une feuille de route pour améliorer l'accessibilité des bureaux de poste aux personnes handicapées. bpost rencontrera une fois par an le secteur Personnes handicapées (Conseil Supérieur National pour les Personnes Handicapées, Inter, CaWab) pour discuter des améliorations.



(3) Une durabilité environnementale

bpost et l'État s'engagent à réduire l'impact de l'entreprise sur l'environnement, en particulier dans le cadre de la croissance de l'e-commerce.

Il s'agit tout d'abord pour bpost d'apporter sa contribution à l'effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la voie duquel la Belgique est engagée, au travers des objectifs de l'Accord du gouvernement fédéral concernant la durabilité, du Plan National Énergie et Climat, du « Green Deal » européen (et en particulier la loi européenne sur le climat et la législation européenne qui en découlent) ainsi que de l'Accord de Paris.

Le point de départ de bpost SA en termes d'émissions de CO₂ sera l'année 2019 comme dernière année représentative hors période Covid. En 2019, les émissions de bpost SA relevant des catégories 1 et 2, catégories sous le contrôle et directement actionnables par bpost SA étaient de 76 ktCO₂eq. Les émissions de catégorie 1 représentent les émissions des différentes flottes de véhicules de l'entreprise, le chauffage des bâtiments ainsi que la production d'électricité. Les émissions de catégorie 2 sont constituées de l'électricité produite par le marché et du chauffage urbain.

Etant donné la croissance attendue du volume des livraisons, sans initiatives nouvelles de décarbonisation, les émissions de catégorie 1 et 2 représenteraient quelques 104 ktCO₂eq en 2030. Cette estimation a été fortement revue à la hausse par rapport à 2018 du fait de la croissance accélérée de l'e-commerce, en lien notamment avec la crise du COVID-19.

Ceci représente une augmentation de 35% des émissions de CO₂ de bpost SA par rapport à 2019 et illustre les défis extrêmement importants apportés par les évolutions de la Société et des habitudes de consommation en regard des objectifs de réduction de l'empreinte carbone des activités économiques ainsi que de leur développement.

bpost et l'Etat ont décidé de relever ce défi en développant un programme pionnier permettant de rejoindre les objectifs les plus ambitieux en matière d'impacts environnementaux tout en permettant à bpost de réaliser sa croissance dans le secteur de l'e-commerce et de la logistique.

Concrètement, bpost s'engage à réduire les émissions carbone de bpost SA de plus de 60% par rapport aux prévisions réalisées pour l'année 2030 et de presque de moitié par rapport aux émissions actuelles dans les catégories d'émissions 1 et 2.

Cet engagement réalisera une décarbonisation accélérée alignée avec l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale de 1.5 degrés dans les domaines directement activables par bpost.

Cet objectif est ambitieux et exemplaire à plusieurs titres. Tout d'abord bpost a, comme d'autres entreprises, déjà réalisé au cours des dernières années, les investissements donnant rapidement les meilleurs résultats en matière de réduction d'impact environnementaux comme par exemple les investissements en matière d'isolation de bâtiments.

Alors que les bénéfices des mesures rapides ont déjà été réalisés, le développement des activités entraîne de nouvelles hausses d'émissions. Cette double contrainte représente souvent un véritable mur pour les entreprises qu'il est difficile de franchir.



En développant ce plan, bpost et l'Etat ont pour ambition de démontrer sur le terrain et par leur retour d'expérience que cette ambition est non seulement positive pour la Société mais également pour les entreprises.

Concrètement, les équipes de bpost développeront et déploieront dans leurs opérations l'ensemble de la palette de solutions actuellement disponibles afin de réduire leurs émissions carbone.

Tout d'abord, la quasi-totalité des plus de 800 camions dont disposera l'entreprise abandonnera le diesel et passera sous carburant LNG alors que l'isolation dont bénéficient déjà les bâtiments de l'entreprise sera renforcée de manière optimale. Ces deux mesures aboutiront à une réduction de l'ordre de 8000 tonnes de CO2 par an à l'horizon 2030.

Ensuite les flottes de l'entreprise basculeront vers la technologie électrique ; ceci représente à l'horizon 2030 plus de 18.000 voitures et camionnettes de petites, moyennes et grande capacité. La totalité de l'électricité consommée par bpost SA et servant notamment à alimenter ces flottes sera une électricité verte. Cette mesure résultera en une réduction d'émission de quelques 60.000 tonnes de CO2 par an.

Par le basculement de ses flottes, bpost a pour ambition de remplir son rôle de leader et d'exemple en matière sociétale et environnementale en affrontant les nombreux défis posés par ces programmes d'investissement comme le déploiement massif d'installations de recharge sur l'ensemble du territoire belge et de leur alimentation électrique.

Au-delà de ses objectifs en matière de réduction de son empreinte carbone, bpost veillera également à accélérer et étendre ses efforts en matière de protection de la biodiversité, de promotion de l'économie circulaire et de gestion de l'eau et des déchets. Spécifiquement, bpost s'engage à mettre en place un rapportage spécifique sur ses activités et résultats dans les 4 domaines précités – ainsi qu'à développer une stratégie concrète en matière de biodiversité, structurée en une série de projets et d'initiatives, de manière indépendante ou en collaboration avec d'autres parties prenantes en Belgique.



Une gouvernance modernisée au service des objectifs de durabilité

À partir de 2022, la politique de rémunération de bpost évoluera en fonction de ces nouveaux objectifs pour garantir, à long terme, un avenir durable à bpost au niveau économique, social et environnemental. Les objectifs et les rémunérations des dirigeants de l'entreprise seront mieux orientés vers la réalisation d'objectifs à moyen et long terme basés en termes de niveau et d'indicateurs sur des références et des benchmarks internationaux d'entreprises comparables.

Cette nouvelle politique de rémunération sera présentée à l'Assemblée générale des actionnaires en mai 2022.

Cette évolution de la rémunération des dirigeants se réalisera sur base d'une adaptation de la rémunération variable conforme au benchmark international mais également de mécanisme incitatif à long terme comme par exemple de la participation au capital de l'entreprise.

Les indicateurs de performance de la rémunération des dirigeants de l'entreprise seront également complétés d'un index de durabilité faisant partie des indicateurs de rémunérations. Cet index reprendra des indicateurs spécifiques à la durabilité de l'entreprise dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

bpost et l'Etat s'engagent à faire évoluer cette Charte de durabilité en fonction des différentes évolutions rencontrées par les besoins de l'entreprise, de ses secteurs et de l'Etat. Cette révision aura lieu de manière formelle au minimum tous les 5 ans.

Cette Charte sera mise en œuvre sur base d'une feuille de route et un plan d'action mutuel qui sera discutée entre bpost et le Gouvernement sur base annuelle. En fonction des évolutions des technologies, des solutions et des marchés, les moyens d'actions présentés dans cette Charte pourront être adaptés afin d'optimiser, sur base de l'ensemble des paramètres de durabilité, la réalisation des objectifs globaux.